



## La psychiatre qui évalue les délinquants

Konstanze Römer est médecin-chef au Département de psychiatrie forensique de la Clinique psychiatrique universitaire de Bâle. Elle évalue les personnes en conflit avec la loi et notamment celles qui constituent un danger pour la sécurité routière.

PAR BRIGITTE HÜRLIMANN  
PHOTOS DEREK LI WAN PO

Au volant de sa vieille Citroën, le retraité de 70 ans s'engage très lentement et très prudemment sur la route. Toujours très lentement, il poursuit son chemin en direction du carrefour, où la voiture s'arrête jusqu'à ce qu'un camion arrive en sens inverse. A cet instant, la Citroën redémarre et coupe la route du camion qui s'approche. Quelques semaines plus tard, le vieux monsieur est assis dans le bureau de Konstanze Römer et il est furieux. Cette experte psychiatre qui évalue, sur mandat de la police cantonale bâloise, sa capacité à conduire un véhicule lui a en effet fait comprendre qu'elle allait recommander un retrait de permis. Raison invoquée: une démence avancée.

C'est précisément lorsqu'elle a affaire à ce genre de cas que Konstanze Römer, médecin-chef spécialisée en médecine du trafic, a recours au boîtier muni d'un bouton rouge placé sur sa table. Il lui suffit d'appuyer dessus pour déclencher une alarme dans tout le bâtiment et faire savoir à l'ensemble du personnel qu'elle est en difficulté. Dans ce genre de cas, elle est en général confrontée à des conducteurs irascibles et obstinés qui refusent de comprendre pourquoi ils représentent un danger lorsqu'ils sont au volant. Ils réclament le droit de se déplacer en voiture et n'ont aucun doute quant à leurs capacités. Pour l'experte psychiatre, ces personnes représentent parfois un plus grand défi que certains auteurs de délits sexuels ou violents. Après son entretien avec la psychiatre, le conducteur de 70 ans a fait recours jusqu'au

Tribunal fédéral pour obtenir à nouveau son permis de conduire, en vain.

Les psychiatres forensiques ont l'habitude de voir leurs expertises portées d'instance en instance et constamment remises en question par des profanes en médecine. Une remise en cause parfaitement compréhensible lorsque des questions existentielles sont en jeu, comme dans le cas du permis de conduire ou lorsqu'il s'agit de décider si quelqu'un doit faire de la prison ou si une thérapie doit être prescrite, ambulatoire ou stationnaire.

### Prévenir le risque de récidive

Konstanze Römer se considère comme une prestataire de service. Sa division de médecine du trafic effectue quelque trois cents expertises par an et la tendance est à la hausse. A ces évaluations s'ajoutent

Un sujet se livrant à un test d'aptitude à la conduite.



d'autres expertises pénales concernant des auteurs de délits sexuels et violents, ainsi que des tâches de direction et d'encadrement à la clinique. Ce cahier des charges suffirait à l'occuper à plein temps. Mais elle tient à consacrer au moins 10% de son temps de travail (et une bonne partie de son temps libre) à la recherche. Sa motivation : pouvoir utiliser par la suite ces travaux dans le cadre de ses expertises.

Ses recherches trouvent leur ancrage dans la pratique. Un projet actuel qu'elle a initié vise à mettre au point un modèle de prévision ciblé sur les automobilistes qui ont pris le volant en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues ou de médicaments, afin d'estimer les risques de récidive. Objectif : mettre en évidence les paramètres qui augmentent le risque de récidive et présentent une pertinence en termes de pronostics. A cet effet, elle dépouille actuellement avec son équipe plus de quatre mille expertises médico-légales et de médecine du trafic.

### Les rouages de la justice sont lents

Elle espère pouvoir tirer de ces nouveaux éléments des principes d'aide à la décision scientifiquement fondés pour l'évaluation des délinquants de la route. Mais «les rouages de la justice sont lents», note-t-elle. Et les nouvelles connaissances ne sont intégrées aux évaluations de psychiatrie médico-légale que lorsqu'elles sont consi-

dérées comme solides. Un fait qu'il faut accepter, selon elle, étant donné la grande importance accordée aux expertises. «Les directives pour ce genre d'évaluation se basent sur un large consensus entre les experts», précise-t-elle.

Les médecins spécialisés qui acceptent de collaborer avec les polices, les tribunaux et les autorités administratives quittent le biotope médical pour s'aventurer dans d'autres sphères qui ont leurs propres règles et leurs propres concepts. Les juristes ont besoin qu'on leur explique des éléments communément admis entre psychiatres. Mais Konstanze Römer souligne que ses expertises sont bien accueillies et que ses mandataires suivent très souvent ses recommandations. Lorsqu'une autorité de recours ne la suit pas dans sa décision, elle regrette de ne pas avoir été auditionnée auparavant. Elle apprécie de pouvoir expliciter oralement son opinion devant un tribunal et de pouvoir réagir directement aux questions et à la critique. Ce sont souvent des malentendus et des imprécisions qui conduisent les autorités à ne pas

suivre l'expertise psychiatrique. Par exemple, lorsque la méthode médicale à laquelle on a eu recours a bien été mentionnée, mais n'a pas été expliquée dans le détail. Les juristes peuvent alors la juger insuffisamment fondée et décider de ne pas se baser sur l'expertise.

### Nouveau cursus en psychiatrie judiciaire

Selon la psychiatre, les statistiques prouvent néanmoins que le taux de récidive est nettement plus élevé dans les cas où l'expertise psychiatrique n'a pas été suivie. Avant de prendre ses fonctions à Bâle, Konstanze Römer a effectué une formation continue en sciences forensiques pendant sa spécialisation médicale dans des cliniques allemandes. En Suisse, ce genre de formation continue sera possible à partir de l'année prochaine. La Société suisse de psychiatrie forensique prépare actuellement un cursus de ce type. Volker Dittmann, le supérieur hiérarchique de Konstanze Römer, fait partie des futurs et premiers enseignants recrutés dans ce cadre. ■